PARTENORD – LE GROUPE

828, RUE DE CAMBRAI - B.P. n° 309 - 59020 LILLE Cedex

Règlement particulier de consultation n°26502

Accord cadre à bons de commande relatif à l'externalisation de la mise en page, de l'édition, de l'envoi et de la dématérialisation des avis d'échéance, des avis de régularisation et des relances assurances de PARTENORD Le Groupe et PARTENIUM 2027-2030	
Mode de passation	Appel d'offre Ouvert, passé en application des articles R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique du 1er Avril 2019.
Date du document	

Date et l'heure limites de réception des offres : le 07/12/2026 – 12h00

Sommaire

1. Objet du marché et dispositions générales 3
1.1. Objet du marché 3
1.2. Périmètre du marché 3
1.3. Procédure de passation 3
1.4. Forme du marché 3
1.5. Durée du marché 4
1.6. Variantes 4
1.7. Tranches conditionnelles et options 4
1.8. Délai de validité des offres 4
2. Obtention et contenu du dossier de consultation 4
2.1. Obtention du dossier de consultation 4
2.2. Contenu du dossier de consultation 4
3. Présentation des candidatures et des offres 4
3.1. Pièces relatives à la candidature 5
3.2. Pièces relatives à l'offre 6
4. Sélection des candidatures et jugement des offres 7
4.1. Sélection des candidatures 7
4.2. Jugement des offres 7
4.3. Demandes de clarifications 8
5. Modalités de remise des candidatures et des offres 8
5.1. Remise par voie postale 8
5.2. Remise par voie dématérialisée 8
6. Attribution du marché 13
7. Demande de renseignements complémentaires 14

1. Objet du marché et dispositions générales

Une convention constitutive de groupement de commande a été mise en place entre :

- L'Office Public de l'Habitat du Nord (Partenord le Groupe), qui est un Établissement public local à caractère industriel ou commercial (SIRET : 378 072 144 00090) dont l'adresse se situe au 828 RUE DE CAMBRAI - 59000 LILLE et

- PARTENIUM, qui est une Société par Actions Simplifiée (SIRET : 998 928 204 00010) dont l'adresse se situe au 828 RUE DE CAMBRAI - 59000 LILLE

L'objet de la convention concerne la passation et l'exécution administrative de l'accord-cadre.

1.1. Objet du marché

Le marché a pour objet l'externalisation des prestations de quittancement de PARTENORD LE GROUPE. Il concerne les prestations de mise en page, d'édition et d'envoi par voie postale et de manière dématérialisée, des avis d'échéance, de régularisation et des relances assurances.

1.2. Périmètre du marché

Périmètre du marché

- Externalisation de la mise en page, de l'édition, de l'envoi et de la dématérialisation des avis d'échéance de PARTENORD LE GROUPE et PARTENIUM (tous les mois).

- Externalisation de la mise en page, de l'édition, de l'envoi et de la dématérialisation des avis de régularisation de PARTENORD LE GROUPE et PARTENIUM (une fois par an).

- Externalisation de la mise en page, de l'édition, de l'envoi et de la dématérialisation des relances assurances de PARTENORD LE GROUPE et PARTENIUM (tous les mois)

Prestation préparatoire forfaitaire

- **Prestation 1A (forfaitaire) :** La mise en place du marché pour les prestations portant sur les avis d'échéance et de régularisation
- **Prestation 1B (forfaitaire) :** La mise en place du marché pour les prestations portant sur les relances assurances

Prestations (récurrentes), à bons de commande

- **Prestation n°2 :** L'achat et la mise en place fournitures nécessaires à l'impression et l'envoi postal des avis et relances assurances (fond de pages, enveloppes, enveloppes pour TIP).
- **Prestation n°3 :** Le traitement des fichiers d'avis d'échéance, de régularisation et de relances assurances, et leur conversion en format numérique (pdf) (mise en forme)
- **Prestation n°4 :** Le dépôt et l'archivage des avis et des relances numériques
- **Prestation n°5 :** Le traitement d'impression papier, de mise sous pli et d'envoi postale des avis et des relances assurances (et si nécessaire de leurs annexes) et le suivi de leur bonne réception
- **Prestation n°6 :** Le traitement de mise sous pli et envoi postal d'une annexe dans le pli de l'avis. Pas d'impression papier de l'annexe.
- **Prestation n°7 :** Le traitement de mail des avis d'échéances, des avis de régularisation et de relances assurances et le suivi de la bonne réception.
- **Prestation n°8 :** Le suivi et le reporting des envois (par courrier et par mail)
- **Prestation n°9 :** Modification du libellé et des règles de gestion des documents et tests de quittancement et avis de régularisation des charges dans un environnement test
- **Prestation n°10** : Le Pilotage du projet

1.3. Procédure de passation

Appel d'offre Ouvert, passé en application des articles R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique du 1er Avril 2019.

1.4. Forme du marché

Le marché est un accord cadre à bons de commande au sens des articles R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 du code de la commande publique.

Le marché, à bons de commande mono attributaire, comporte deux types de prix :

- une partie à prix forfaitaire (prestation préparatoire forfaitaire)
- une partie à prix unitaires (prestations récurrentes)

Ces prix se retrouvent dans le bordereau des prix.

Les prestations seront reprises dans des bons de commande.

L'accord cadre à bon de commande est passé sans montant minimum, avec un montant maximum de 130 000 euros H.T par année.

1.5. Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2027 à compter de la notification du marché. Il est reconductible par tacite reconduction, trois (3) fois pour une durée de douze (12) mois à chaque fois.

Le marché peut être reconduit plus tôt dans certains cas, voir article 5 du C.C.A.P ;

Le pouvoir adjudicateur peut décider de ne pas reconduire le marché à chaque échéance annuelle, dans ce cas la notification de la décision de non-reconduction devra parvenir à l'opérateur économique au plus tard trois mois avant la date anniversaire du marché par courrier recommandé avec accusé de réception.

1.6. Variantes

Les variantes sont interdites.

1.7. Tranches optionnelles

Le marché ne comporte pas de tranche optionnelle.

1.8. Délai de validité des offres

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de consultation.

2. Obtention et contenu du dossier de consultation

2.1. Obtention du dossier de consultation

La présente consultation fait l'objet d'une procédure dématérialisée. Cette procédure permet aux candidats qui le souhaitent de télécharger les documents du dossier de consultation sur un réseau électronique via le site internet accessible à l'adresse :

https://www.marches-publics.info/

Le candidat doit vérifier que l'intégralité des pièces mentionnées dans le présent règlement de consultation

sont intégrées dans le DCE.

Les renseignements complémentaires ainsi que les modifications apportées aux documents du dossier de consultation seront mis à disposition par voie électronique uniquement aux candidats ayant téléchargés les documents du dossier de consultation depuis le site **https://www.marches-publics.info/** à la condition qu'ils se soient identifiés préalablement au téléchargement. **L'adresse destinatrice des alertes sera celle renseignée lors de l'inscription à AWS.** Eventuellement le candidat pourra mentionner le nom d'une autre personne chargée de recevoir les éventuelles alertes de modification du dossier de consultation aux entreprises et une adresse électronique valide pendant toute la durée de la consultation, pour prise en compte cette demande devra faire l'objet d'une correspondance avec l'acheteur via le site.

L'opérateur économique doit également s'assurer que les courriels AWS, provenant de « courrier@aws-france.com », ne soient bloqués au titre de l'antispam. Partenord Le groupe décline toute responsabilité si le candidat a communiqué une adresse électronique erronée, s'il n'a pas souhaité s'identifier ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure.

2.2. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.) et son annexe relative aux conditions d'utilisation d'AWS
- L'acte d'engagement (A.E.) et son annexe 1 (bordereau des prix) et, le cas échéant, l'annexe n°2 relative à la répartition des paiements entre cotraitants
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) et son annexe n°1 relative au traitement des données personnelles,
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses 13 documents annexés (annexes 1 à 13).
- la lettre de candidature (imprimé DC1 joint en annexe)
- la déclaration du candidat (imprimé DC2 joint en annexe)
- Le modèle de déclaration de sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement (DC4)
- le DUME
- le questionnaire loi SAPIN II.
- Le code de conduite de Partenord Le Groupe.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard HUIT (8) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au Dossier de Consultation des Entreprises. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3. Présentation des candidatures et des offres

Les candidatures et les offres doivent être rédigées en langue française et les prix exprimés en EURO.

Si des pièces sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français. Cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Les documents à produire par les candidats comprendront les pièces énumérées ci-après pour la candidature et l'offre :

3.1. Pièces relatives à la candidature

- **1) Situation juridique**

 - La lettre de candidature en un exemplaire original (imprimé DC1 joint au présent dossier de

consultation) dûment renseignée, signée, datée et revêtue du cachet commercial,

IMPORTANT : En cas de candidature groupée, il est recommandé de renseigner et de signer un seul formulaire DC1. Chaque membre du groupement peut toutefois remplir et signer un formulaire DC1 : le dossier de candidature sera alors constitué d'autant de formulaires DC1 complets que de membres du groupement. Dans ce cas, il appartient à chacun des membres de renseigner, de manière identique, les rubriques qui concernent le groupement dans son ensemble, notamment celles relatives à la composition du groupement (rubrique E) et à la désignation et l'habilitation du mandataire (rubrique G). Le mandataire du groupement d'entreprises ne peut, en aucun cas, être habilité à signer la lettre de candidature, au vu des mentions et engagements qu'elle contient.

⇨ Déclaration du candidat dûment complétée (selon le modèle de l'imprimé DC2).

2) Capacité économique et financière

⇨ Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles

3) Capacité technique

⇨ Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

⇨ Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

⇨ Références dans le domaine faisant l'objet du marché sur les 3 dernières années, en précisant le destinataire (public/privé), le montant des prestations effectuées et la date.

Dans le cas d'un groupement, les pièces mentionnées ci-avant seront fournies pour chaque membre du groupement.

Les entreprises nouvellement créées qui ne peuvent justifier du chiffre d'affaires des trois dernières années pourront apporter la preuve de leurs capacités financières par tout autre document équivalent laissé à la seule appréciation du pouvoir adjudicateur.

En application des articles R.2143-11, R.2143-12 et R.2143.16 du Code de la Commande Publique, pour justifier de leurs capacités, les candidats peuvent demander que soient également prises en compte les capacités d'un ou plusieurs sous-traitants. Dans ce cas, ils devront justifier des capacités de ce(s) sous-traitant(s), en fournissant, pour chacun d'entre eux, les renseignements prévus ci-avant pour évaluer les capacités du candidat. Les candidats devront également fournir un engagement écrit du sous traitant apportant la preuve qu'ils disposeront effectivement de leurs capacités pour l'exécution du marché ainsi qu'une déclaration du sous traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics selon les dispositions des articles L.2141-1 à L.2141-5 du code de la commande publique du 1er avril 2019.

<u>Conditions de participation des candidats :</u>
En cas de groupement ce dernier pourra être solidaire ou conjoint.
En cas de groupement conjoint, le groupement devra détailler la répartition des prestations indiqués au bordereau de prix par cotraitants.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :
- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

CAS PARTICULIER DU DUME :
Les candidats qui le souhaitent peuvent présenter leur candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) à condition qu'il ne constitue pas un échange de données structurées. Le DUME sera rédigé en Français et sera établi conformément au modèle fixé par le règlement de la

Commission européenne 2016/7 du 5 janvier 2016 établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen.

Le DUME sera produit en lieu et place des documents visés au point 1) mentionnés ci-avant (DC1 et DC2) ; Les preuves de capacité visées aux points c) à f) et le cas échéant g) seront obligatoirement à produire en accompagnement du DUME.

Lorsque le marché est divisé en lots et que les critères de sélection varient selon les lots, les candidats produiront un DUME dûment complété pour chaque lot (ou pour chaque groupe de lots partageant les mêmes critères de sélection).

Un candidat qui participe à titre individuel, mais qui recourt aux capacités d'une ou de plusieurs autres entités, doit veiller à ce que PARTENORD LE GROUPE reçoive à la fois son DUME et un DUME distinct contenant les informations pertinentes pour chacune des entités auxquelles il fait appel (Voir la partie II, section C du DUME).

Enfin, lorsqu'un groupement d'opérateurs économiques participe à la procédure de passation de marché, un DUME distinct indiquant les informations requises au titre des parties II à V doit être remis pour chacun des opérateurs économiques participants.

3.2. Pièces relatives à l'offre

Le candidat fournira :

- **Un Acte d'Engagement et son annexe 1 : bordereau des prix (selon cadre joint au dossier de consultation) dûment complété, daté et signé par une personne habilitée.**
- **Un mémoire technique reprenant UNIQUEMENT les 3 points décrits au critère 2 de l'article 4.2**
- **Un mémoire environnemental reprenant UNIQUEMENT les éléments attendus du critère 3 de l'article 4.2**
- **le questionnaire relatif à la loi SAPIN II dûment complété.**
- **la demande éventuelle d'acceptation et d'agrément des conditions de paiement d'un ou plusieurs sous-traitant**
- **l'annexe relative au règlement générale pour la protection des données personnelle (RGPD) complétée**

4. Sélection des candidatures et jugement des offres

4.1. Sélection des candidatures

Les candidatures juridiquement recevables seront sélectionnées selon les critères suivants :

Capacités économique et financière

Capacités techniques

Capacités professionnelles

4.2. Jugement des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse sera jugée par application des critères suivants :

Critère 1 : prix de la solution sur 60 points .

- Prix forfaitaires, notés sur 5 points

 Cela correspond à la somme des prix forfaitaires HT figurant à l'Annexe N°1 à l'acte d'engagement

La note du prix se calcule comme suit :
Note du prix = 5 x (Montant de l'offre la plus basse / Montant de l'offre analysée)
⇨ Les offres anormalement basses ne sont pas prises en compte.

- Prix unitaires notés sur 55 points

 Cela correspond à la somme des prix HT **de toutes les lignes figurant à l'Annexe N°1 à l'acte d'engagement.**

 Le prix HT de chaque ligne résulte de la multiplication de la quantité estimée sur 12 mois par le prix unitaire HT.

 Pour les lignes comportant 2 prix :
 Le prix HT de chaque ligne résulte de la multiplication de la quantité estimée sur 12 mois par le prix moyen unitaire HT.
 Le prix moyen unitaire hors taxe correspond = (Prix unitaire HT (Impression noir et blanc)+ Prix unitaire HT (Impression couleurs)) / 2.

La note du prix se calcule comme suit : Note du prix = 55 x (Montant de l'offre la plus basse / Montant de l'offre analysée)
⇨ Les offres anormalement basses ne sont pas prises en compte.

La note totale pour le prix est l'addition des notes obtenues pour le « montant 1 » et pour le « montant 2 » .

Critère 2 : La valeur technique de l'offre sur 35 points

Ce critère est jugé sur la base du mémoire technique remis par le candidat, reprenant **uniquement les** 3 points suivants :

⇨ **Sous-critère 2.1 : Les modalités à la mise en place des prestations sur 10 points :**

- Les méthodologies de mise en place des prestations. *Noté sur 4 points*

 - *Méthodologie relative « Relance assurance » Noté sur 1 pt*
 - *Méthodologie relative aux « Avis d'échéance et de régularisation » Noté sur 3 pts*

- Les modalités de mise en place des prestations (élaboration et respect du planning, moyens humains avec représentativité métier de toute la chaine,). *Noté sur 6 points*

⇨ **Sous-critère 2.2 : Les moyens techniques dédiés à la prestation permettant le respect des délais de traitement et la qualité des prestations sur 17 points :**

- Pour ce chapitre, le candidat devra être le plus précis possible sur la description de sa chaine de production (nombre de sites d'implantation, nombre d'équipements, vitesse d'exécution de ses machines, etc……) et indiquer précisément les moyens propres alloués au marché de Partenord Le

groupe/Partenium (13 points)

Le plan de continuité :
Il devra être précisé les dispositifs de continuité d'activité mis en œuvre en cas de panne matérielle ou d'indisponibilité, quelle qu'en soit la cause (incendie, sinistre, pandémie, etc.).
Le candidat détaillera également le plan de secours prévu en cas d'indisponibilité de la plateforme informatique utilisée pour le dépôt des fichiers (avis d'échéance, avis de régularisation, relances d'assurance), ainsi que pour la transmission des fichiers PDF et l'envoi des courriels aux locataires.
Dans l'hypothèse où les prestations de numérisation des documents au format PDF, d'envoi des courriels ou de traitement associé seraient sous-traitées, le candidat devra décrire de manière précise les mesures de secours et les solutions de continuité retenues. Il devra notamment démontrer sa capacité à assurer le maintien du service et la continuité de l'activité en cas de défaillance de l'un de ses sous-traitants.
Noté sur 4 points

⇨ **Sous-critère 2.3 : Les moyens humains dédiés à la prestation permettant le respect des délais de traitement et la qualité des prestations : sur 8 points :**

- La compétence analysée au travers de l'ancienneté et du niveau de diplôme, évalués à partir du **CV de l'intervenant désigné expressément comme chef de projet dans le mémoire du candidat**
Noté sur 4 pts

Pertinence de l'équipe dédiée à l'exécution des prestations du marché au niveau de la chaine de production (2 points) et de la direction du service informatique (2 points)
Noté sur 4 pts

⇨ **Critère 3 : Les moyens techniques dédiés à la prestation permettant la prise en compte de l'impact environnemental des dispositifs servant à la production des documents physiques sur 5 points.**

Pour ce chapitre, le candidat devra détailler avec précision les mesures mises en œuvre afin de limiter l'impact environnemental lié à la production de nos documents physiques. Il devra notamment préciser les certifications et labels obtenus (ou tout autre moyen de preuve) pour les encres utilisées, les papiers sélectionnés ainsi que tout autre dispositif contribuant à une démarche écoresponsable.
Le cas échéant, les certificats et justificatifs relatifs à ces labels devront être transmis avec l'ensemble des pièces constitutives de l'offre.
Les labels concernés pourront être apposés sur les documents imprimés par le prestataire sans aucun frais pour Partenord Le Groupe et PARTENIUM
Ce volet environnemental des dispositifs ne doit engendrer aucun surcoût pour Partenord Le Groupe et PARTENIUM. Son coût est réputé inclus dans le bordereau de prix que vous nous avez remis

Les modalités d'appréciation de ces sous-critères s'effectuent sur les contenus correspondants du mémoire technique qui reprend cette structure et qui est à fournir au titre de l'offre.

Les offres sont examinées et classées en fonction de ces critères : le Marché est attribué à l'offre la mieux classée : celle qui obtient le nombre de point le plus élevé.

4.3. Demandes de clarifications

Des précisions, clarifications, perfectionnements ou compléments peuvent être demandés par PARTENORD Le Groupe aux candidats sur leur offre. Cependant, ces demandes ne peuvent avoir pour effet de modifier des éléments substantiels de l'offre, dont la variation est susceptible de fausser la concurrence ou d'avoir un effet discriminatoire.

Lors de l'examen des offres, il pourra être demandé des précisions au candidat, soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée, soit lorsque l'offre paraît anormalement basse (et/ou du montant sous-traité) ou encore dans le cas de discordance entre le montant de l'offre d'une part et les éléments ayant contribué à la détermination de ce montant d'autre part.

Il pourra notamment être demandé au candidat la communication de ses sous-détails de prix mettant en évidence :

- les déboursés ou frais directs, décomposés en dépenses de salaires et indemnités de personnel, charges salariales, dépenses de matériaux et de matières consommables, dépenses de matériel,
- les frais généraux, d'une part, les impôts et taxes autres que la T.V.A., d'autre part, exprimés par des pourcentages des déboursés définis ci-dessus
- la marge pour risques et bénéfices, exprimée par un pourcentage de l'ensemble des deux postes précédents.

En cas d'absence de communication par le candidat des éléments demandés lors de l'examen de son offre dans le délai imparti, cette dernière sera éliminée.

5. Modalités de remise des candidatures et des offres

La transmission des candidatures et des offres fait obligatoirement l'objet d'une procédure dématérialisée.

5.1. Remise par voie postale

Sans objet

5.2. Remise par voie dématérialisée

La transmission des candidatures et des offres fait obligatoirement l'objet d'une procédure dématérialisée.

Les candidats déposeront leur pli par la voie électronique via le site internetaccessible à l'adresse :

https://www.marches-publics.info/

Les candidats ne supportent aucun autre frais que ceux liés à l'accès au réseau. Ils doivent cependant satisfaire aux pré-requis techniques décrits sur la plate-forme. A titre de prérequis, les candidats doivent avoir un navigateur internet fonctionnel et JAVA, version 1.7 ou version 1.8 disponibles pour tout système d'exploitation. Ils doivent notamment disposer d'un antivirus à jour qui leur permettra de vérifier queleurs envois ne sont pas contaminés (ce qui entraînerait le rejet du pli, sauf si copie de sauvegarde reçue dans le délai limite de réception des offres).

Les échanges d'information sont sécurisés grâce à l'utilisation du protocole https.

Les candidats transmettront leurs offres impérativement, avant la date et heure limite de remise des offres indiquée en page de garde du présent Règlement Particulier de la Consultation.

L'heure mentionnée est celle de Lille.
L'attention des candidats est attirée sur le fait que le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après les date et heure limites de réception des offres.

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès à Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

Les réponses électroniques arrivées hors délai ou non adressées dans les formes prescrites ne seront pas ouvertes donc pas examinées. Toutefois Partenord Le groupe procédera à l'ouverture la copie de sauvegarde parvenue dans le délai, s'il dispose d'éléments tangibles montrant que le pli a commencé à être transmis avant l'échéance de fermeture de la remise des plis.

Pour répondre à la consultation sous forme dématérialisée via la plate-forme, la personne habilitée à engager le soumissionnaire doit être inscrite sur la plate-formede gestion des marchés publics de PARTENORD Le groupe accessible à l'adresse : **https://www.marches-publics.info/**

Les offres seront envoyées sous un ou plusieurs fichiers distincts représentant la(les) enveloppe(s) et constituée(s) sur la plate-forme de PARTENORD Le groupe.

Les candidats doivent insérer dans la (les) enveloppe(s) électronique(s) l'ensembledes documents requis précisés à l'article 7.2 ci-après du présent règlement de consultation.

A l'intérieur de(s) enveloppe(s), les documents demandés sont transmis sous la forme de fichiers dans l'un des formats suivants :

- Format Word (".doc") ;
- Format Acrobat (".pdf") ;
- Format Excel (".xls") ;
- Format RTF (".rtf")

Ces fichiers seront nommés "societe_nom_fichier.ext" où :

"société" correspond au nom de la société soumissionnaire (ou du mandataire du groupement)

"nom_fichier" correspond au nom du document (ex. : "DC1", "Memoire_technique", etc.)

".ext" correspond à l'une des extensions des formats ci-dessus acceptés par la plate-forme

Après préparation des fichiers, les candidats se connectent sur la plate-forme et doivent les déposer dans les espaces qui leur sont réservés sur la page de réponseà cette consultation de la plate-forme, chaque consultation ayant une page spécifique de réponse.

Virus

Dans le cas où les fichiers du soumissionnaire contiendraient un virus, ceux-ci seraient réputés n'avoir jamais été reçus. PARTENORD Le groupe ne procédera à aucune réparation. Toutefois Partenord Le groupe ouvrira la copie de sauvegarde parvenue dans le délai, si celle n'est pas affectée par un virus.

Signature électronique des documents

La signature électronique des documents n'est pas requise au stade du dépôt de l'offre.

Si le titulaire dispose d'une signature électronique reposant sur un certificat de signature électronique qualifié au sens du règlement n°910/2014 « eIDAS » conformément aux exigences de l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics, le marché pourra être signé de façon dématérialisée.

Conformément à l'article 6 du présent RPC, l'attributaire aura un délai de 8 jours pour remettre les pièces signées à compter de la demande transmise par Partenord Le groupe au moyen d'un message via le profil acheteur.

Les candidats sont invités à consulter le point 8 constituant l'annexe aux conditions générales d'utilisation d'AWS concernant les modalités de signature électronique d'une offre.

Copie de sauvegarde

Le candidat peut transmettre, à titre de copie de sauvegarde, ses candidatures et offre sur un support papier ou sur support physique électronique, et ce, dans le délai imparti pour la remise des candidatures et des offres fixé au présent règlement.

Cette copie de sauvegarde devra être placée dans un pli scellé et transmise à PARTENORD Le groupe :

- Par un dépôt à l'accueil de **PARTENORD Le Groupe**, **828 Rue de Cambrai à Lille (heures d'ouverture : *de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00*)**, contre récépissé**,avant la date et l'heure limites de remise des offres** indiquée en page de garde du présent Règlement Particulier de la consultation.

- Par un envoi courrier sous pli recommandé avec demande d'avis de réception postalde manière à parvenir à destination **avant la date et l'heure limites de remise desoffres** indiquée en page de garde du présent Règlement Particulier de la consultation. Les frais d'envoi en Lettre Recommandée + Accusé de Réception sontà la charge des candidats.

Dans les 2 cas, l'enveloppe sera adressée à :

Monsieur le Directeur Général de PARTENORD Le groupe
828 Rue de Cambrai - 59020 LILLE Cedex À
l'attention du Service Marchés

et portera en outre la mention suivante :

« COPIE DE SAUVEGARDE »
« Procédure formalisée n°26502 »
« Nom de l'entreprise »
« Offre relative à l'externalisation de la mise en page, l'édition, l'envoi et la dématérialisation des avis d'échéance, des avis de régularisation et des relances assurances »

« NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS »

Le contenu des enveloppes sera strictement identique à celui défini aux articles 3.1. et 3.2. ci-avant .

6. Attribution du marché

Il est précisé qu'un candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché aura HUIT (8) jours calendaires pour justifier qu'il n'est pas dans un cas d'interdiction de soumissionner. Pour se faire, il produira **par courrier recommandé avec accusé de réception ou dépôt à l'accueil contre récépissé** les moyens de preuve visés aux articles R.2143-6 à R.2143-10, R.2143-16 du Code de la Commande Publique (attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites, le cas échéant, pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail, attestation d'assurance de responsabilité décennale selon l'article L241-1 du Code des assurances, …).le candidat produira également l'annexe au CCAP relative au traitement des données personnelles dument complétée et signée.

Le candidat aura à produire dans ce même délai l'acte d'engagement du marché sous la forme papier, établi sur la base du document préalablement transmis par Partenord le groupe, revêtu de la signature originale d'une personne disposant du pouvoir de signature. Cet acte d'engagement établi conformément aux éléments de l'offre du candidat sera complété, le cas échéant, de toute autre pièce constitutive du marché nécessitant une signature.

Le marché pourra être signé électroniquement, à la condition que l'attributaire dispose bien d'une signature électronique reposant sur un certificat de signature électronique qualifié au sens du règlement n°910/2014 « eIDAS » conformément aux exigences de l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics.
Dans ce cas, le candidat aura à produire dans ce même délai, chacune des pièces constitutives de l'offre signées électroniquement par le biais d'un certificat de signature électronique valide.

En cas de groupement, la demande des pièces à produire ci-dessus sera adressée au mandataire du groupement.

Le délai ainsi imparti au candidat commencera à courir le lendemain du jour de la demande qui sera

transmise par Partenord Le groupe au moyen d'un message via le profil acheteur avec accusé de réception ; si le dernier jour du délai imparti au candidat est un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai sera prolongé jusqu'à la fin du premier jour ouvrable qui suit.

Au cas où un candidat ne produirait pas les pièces susmentionnées dans le délai imparti, son offre serait rejetée.

Les documents fournis par les candidats devront être rédigés en langue française. A défaut, ces documents devront être accompagnés d'une traduction en français.

7. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Protection des données personnelles :

Le présent marché fait l'objet d'une sous-traitance de données à caractère personnel et est soumis au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Les candidats trouveront la description du traitement faisant l'objet de la sous-traitance de données dans le document « conditions contractuelles relatives aux opérations de traitement des données personnelles ».

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra compléter les annexes 1 et 2 de ces conditions contractuelles et devra les produire en complément des moyens de preuve permettant de justifier qu'il n'est pas dans un cas d'interdiction de soumissionner.

Conformément à l'article 28 du RGPD, ces annexes permettront à PARTENORD Le groupe de vérifier que les entreprises présentent des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du RGPD.

Primes

Il ne sera versé aucune prime aux candidats.

Prestations similaires

Conformément aux dispositions de l'article R.2122-7 du code de la commande publique du 1er Avril 2019, les candidats sont informés que PARTENORD Le groupe pourra conclure un ou plusieurs marchés avec l'entreprise qui se verra confier l'exécution des travaux objet de la présente consultation, et ce, sans mesure de publicité et sans mise en concurrence préalables. Ce(s) marché(s) porteront sur la réalisation de prestations similaires à celles du présent marché.

La durée pendant laquelle les nouveaux marchés pourront être conclus ne pourra dépasser trois ans à compter de la notification du marché initial.

Dispositions diverses

La remise d'une offre implique l'acceptation par le candidat du présent Règlement Particulier de la Consultation et du code de conduite.

Le candidat dont l'offre est refusée ne peut pas prétendre au remboursement de ses frais d'établissement et d'acheminement.

Négociations

Sans objet .

8. Demande de renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront poser leurs questions via le profil acheteur https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm dans la consultation, en cliquant sur le pictogramme « enveloppe » ou sur le lien « correspondre avec l'acheteur » et de renseigner en bas de page le champ « votre question ».

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation seront envoyés aux opérateurs économiques six jours au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande en temps utile.

Service technique lié à l'utilisation de la plate-forme de dématérialisation :

En cas de problème rencontré sur la plateforme via l'adresse suivante https://www.marches-publics.info/ , vous pouvez déclarer un incident via le formulaire à remplir en ligne ou contacter notre service support par : support-entreprises@aws-france.fr .

Grâce à ce formulaire, le support aura accès au contexte technique de votre poste et pourra donc mieux répondre à votre demande. Cette demande d'assistance se fait depuis le pictogramme « santé », en haut à droite de votre écran.

Un message de confirmation vous sera transmis avec la référence de la demande d'assistance ainsi que le numéro de téléphone du support que nous recommandons d'utiliser en cas d'urgence.

Assistance téléphonique

Egalement, en cas d'incident, vous pouvez joindre le service assistance AWS au 08 9214 0004 du lundi au vendredi de 9H à 12H puis de 14H à 18H.

Pour le bon traitement de vos incidents, il est important d'avant tout décliner votre raison sociale, votre nom, la référence de la consultation et le nom de l'acheteur.

Aucune question ne pourra être prise en compte moins de 10 (dix) jours calendaires avant la date limite de remise des offres.

PARTENORD Le groupe communiquera les réponses 6 (six) jours au plus tard avant la date limite de remise des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que les réponses à ces demandes de renseignements complémentaires seront adressées au candidat auteur de la question et à tous les autres candidats.

FIN DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION